

N analyse : 79585-22-2837 Type analyse : AU

Origine échantillon : MANCENANS
Boulangerie

eau après traitement (U.G.E.) MANCENANS

prélevé et mesuré (le cas échéant) par le client

Date de prélèvement : 29/09/2022 à 08h30

Date de réception : 29/09/2022 à 10h35

Date de début des essais : 29/09/2022 à 13h00

COMMUNAUTE COMMUNES DES 2 VALLEES VERTES

11 RUE DE LA FONTAINE
25340 PAYS DE CLERVAL

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).

Les limites et références de qualité sont données en application du code de la santé publique.

Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les déclarations de conformité, avis et interprétations sont couverts par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement et de transport ont été communiquées par le client. Le laboratoire n'est pas responsable des informations transmises par le client.

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*) Nitrates	A	29.7	mg/l	50		NF EN ISO 10304-1

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation)
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)

(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.

Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.

Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

Safia ZEHAF
Directrice du Laboratoire
